

# Chèque Domicile Liberté

Dans le cadre de l'un des axes prioritaires « Préserver les situations d'autonomie à domicile », l'AGIRC/ARRCO ont voulu, notamment, mettre l'accent sur des formes d'aides permettant à la personne isolée et fragilisée, de garder un lien social avec l'extérieur, par l'usage du transport accompagné (coiffeur, visite à la famille, sortie culturelle, cimetière, banque,....).

Cette prestation de type « transport accompagné », utilisant le support « Chèque Domicile Liberté » a, donc, été initié en 2004, tout d'abord à titre expérimental sur les départements du Maine et Loire et du Rhône.

Le principe repose sur la mise en œuvre, d'une plate-forme indépendante que les personnes âgées peuvent contacter lors d'un besoin de transport, et qui se charge d'organiser la prestation, en liaison avec des structures susceptibles de pouvoir assurer le service.



L'accompagnement est effectué selon les souhaits de la personne âgée, puis payé, par elle, grâce aux « Chèques Domicile Liberté » qui lui ont été envoyés par son IRC (institution de retraite complémentaire).

Ce partenariat entre les IRC, la plate-forme et les prestataires, repose sur un engagement de coordination et de qualité de services rendus. Ainsi, l'ensemble des prestataires sont référencés et contrôlés par la plate-forme.

**Cette expérimentation a reçu un accueil très favorable et la prestation correspond aux objectifs du maintien social.**

Suite à cette première phase encourageante, l'expérimentation a été étendue, en 2005, dans d'autres départements (Pas de Calais, Haut Rhin, Bas Rhin, Gard et Hérault).

Les institutions font cependant, part d'un certain nombre de difficultés :

- Absence de plate-forme dans certains départements susceptibles de s'investir dans ce type d'opération (Paris et région parisienne),
- Réserve de certaines plates-formes à mettre en place cette expérimentation,
- Faible maillage géographique des prestataires de services,
- Charge administrative importante de mise en place et de suivi,
- Taux de retour important de chèquiers incomplets, sans explication. Pas de rendu de monnaie sur les chèques
- Difficultés de compréhension de la part des personnes âgées.



La reconduction du dispositif en 2006 et 2007, a été décidé par les instances de l'AGIRC/ARRCO et d'autres départements vont s'ouvrir à cette prestation (Nord, Côtes d'Armor, Charente, Ain, Alpes Maritimes).

## En conclusion

**L'initiative est intéressante et semble en effet, pour les personnes âgées ayant recours à ce dispositif, œuvrer en faveur du maintien du lien social et participer à la préservation de leur autonomie.**